



# PROCHES & TÉMOINS DE VIOLENCE CONJUGALE

Vous pensez que votre amie, votre mère, votre sœur,  
votre voisine est victime de violence conjugale?

VOUS SOUHAITEZ AIDER MAIS...  
VOUS NE SAVEZ PAS QUOI FAIRE?

COMMENT RECONNAÎTRE,  
PRÉVENIR ET INTERVENIR

Parce que la violence conjugale est sournoise et qu'elle est habituellement présente derrière des portes closes, il peut être difficile d'identifier cet abus.

## La VIOLENCE

prend diverse formes et lorsqu'elle se manifeste autrement qu'en cris, coups et blessures, les proches de la victime peuvent avoir plus de difficulté à la distinguer.

Les cinq formes de violence conjugale sont : la violence psychologique, physique, économique, verbale et sexuelle.

Lorsqu'un homme abusif tisse sa toile de contrôle autour de sa victime, en général, il utilisera des tactiques subtiles visant à isoler et retirer peu à peu le pouvoir de celle-ci.



Puis, au fur et à mesure que la relation se développe, il est possible qu'il en vienne à utiliser différents moyens pour s'assurer de maintenir son pouvoir sur sa conjointe.

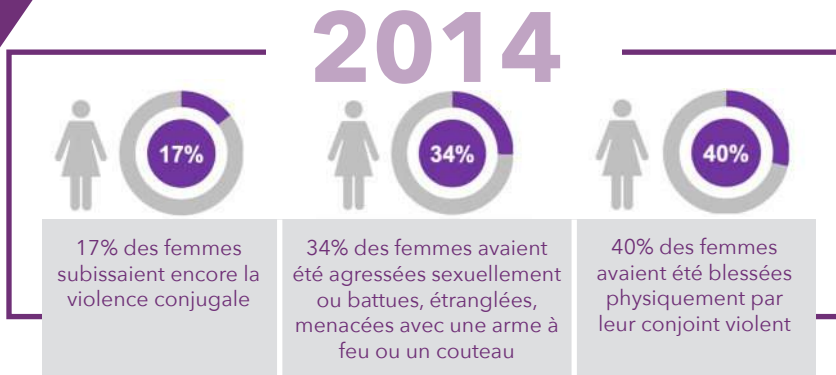
En général, les manifestations de violence physique arriveront plus tard, et souvent lorsque l'agresseur tentera de maintenir son pouvoir sur sa conjointe.

Au cours des dernières décennies, les droits des femmes ont évolués, permettant ainsi une amélioration de la condition féminine.

Les sociétés occidentales se modernisent mais malheureusement, la violence conjugale et ses conséquences sur les femmes et les enfants persistent.

Devant une plus grande sensibilisation à la violence conjugale et les risques qu'encourent ses victimes, LES PROCHES se demandent souvent comment les aider.

Selon les dernières données statistiques de Santé publique au Québec :



Plusieurs cherchent d'ailleurs à reconnaître les signes précurseurs de la violence, car ces derniers sont souvent alertés lorsque le contrôle est bien installé et que la violence tend à escalader.

Les experts en violence conjugale réalisent de plus en plus que la

violence physique n'était pas nécessairement présente dans les relations où l'homme violent en vient à commettre un féminicide.

C'est pourquoi il est essentiel de savoir reconnaître en amont la présence de contrôle coercitif et de ses signes avant-coureurs.



**Le contrôle coercitif** est un concept qui permet d'identifier les dynamiques complexes qui s'installent entre le conjoint violent et sa victime. En quelques mots, il permet à l'agresseur d'instaurer un ensemble de règles à suivre, implicites et explicites, lui permettant de maintenir son contrôle même en son absence.



Isolés, ces comportements peuvent sembler inconséquents, voire même banals. Mais en faisant le schéma de ces tactiques contrôlantes additionnées aux comportements violents, la victime se trouve prise dans une spirale descendante, la forçant à l'obéissance envers son conjoint violent.



Le concept du contrôle coercitif, tel que nous le présenterons plus tard, est un moyen permettant d'évaluer si une relation est empreinte de violence conjugale. Il offre aussi les outils pour déterminer des risques encourus pour la sécurité des femmes et des enfants.



Mais avant de s'attarder aux dynamiques imposées par l'homme violent, penchons-nous d'abord sur les "drapeaux rouges" pouvant signaler que votre proche se trouve dans une relation abusive.

# 2

## **INDICATEURS À OBSERVER**

QUELQUES EXEMPLES D'INDICATEURS QUI PEUVENT  
ÊTRE OBSERVÉS DANS UNE RELATION ABUSIVE

*(notez que ces signes sont à titre d'indication seulement.  
Il est possible qu'ils ne soient pas tous présents, que vous  
ne soyez pas en mesure de les identifier ou d'en être  
témoin. Au-delà de ces exemples, il est important que vous  
puissiez écouter votre pressentiment.)*

COMPORTEMENTS OBSERVÉS CHEZ

# MA PROCHE

Au début de leur relation, elle parle sans cesse du fait que son nouveau partenaire est exceptionnel;

Lorsqu'ils se sont rencontrés, votre proche pouvait être dans une situation de vulnérabilité;

Lors de nos sorties, elle peut recevoir de nombreux messages textes et d'appels de son conjoint;

Elle tend à s'isoler et sa vie semble être centrée uniquement sur sa relation amoureuse;

Elle semble avoir une attitude différente lorsque son conjoint est présent;

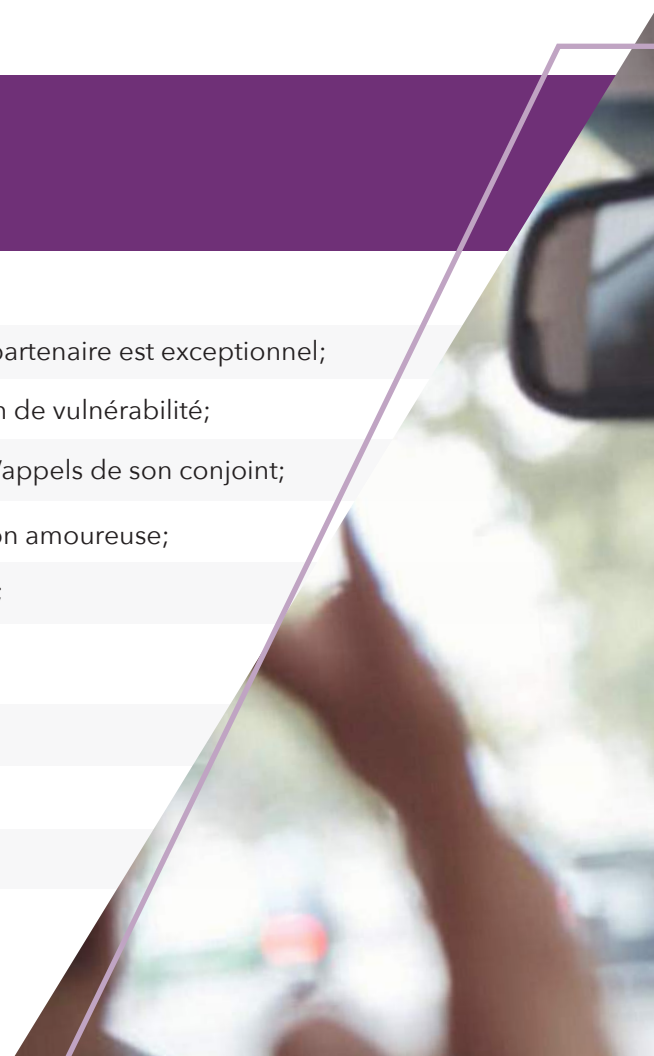
Lors de nos sorties, elle semble pressée de rentrer à la maison;

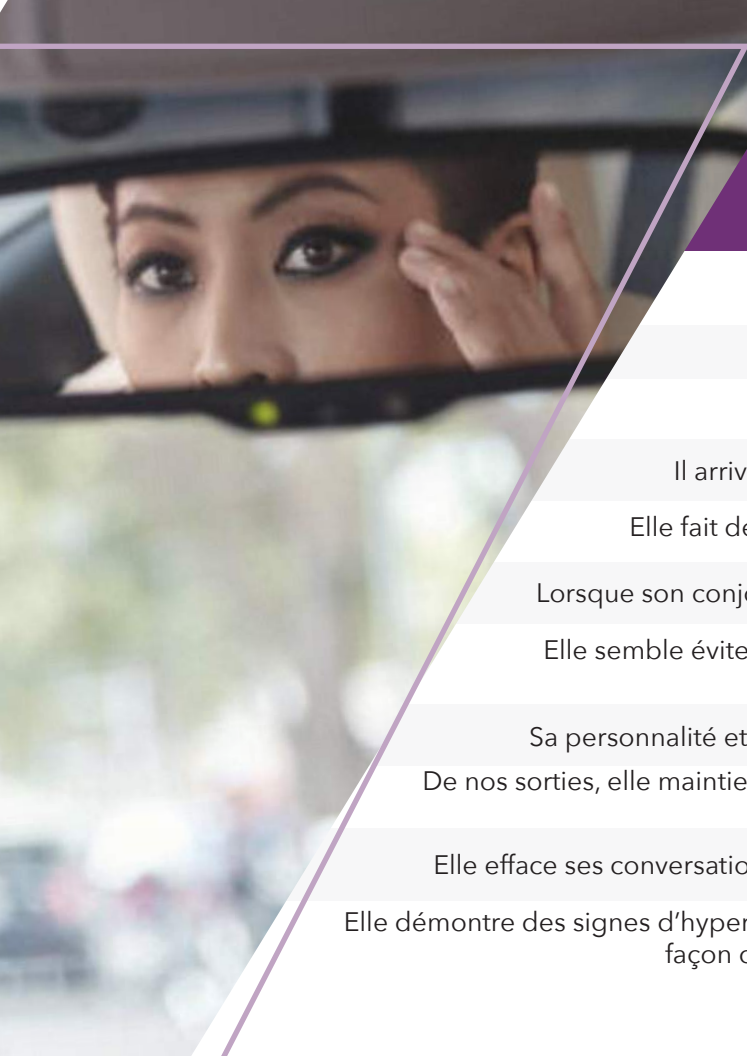
Elle semble être l'unique responsable des enfants;

Elle peut nommer avoir des soucis financiers;

Elle semble anxieuse / fatiguée / déconnectée;

Leur relation, les choses sont allées très vite (ex: ils sont emménagés ensemble après quelques semaines/mois de fréquentation);





Elle annule souvent nos plans à la dernière minute;

Il est plus difficile de trouver un moment pour se voir;

Il arrive qu'elle cesse de parler suite à un regard lancé par son conjoint;

Elle souffre de l'insomnie, des cauchemars ou a un besoin intense de sommeil;

Lorsque son conjoint est présent, elle semble attentive au moindre de ses besoins;

Elle semble éviter de parler à des hommes pour ne pas rendre son conjoint jaloux ou inconfortable;

Sa personnalité et son énergie semblent être complètement différentes d'autrefois;

De nos sorties, elle maintient constamment un contact avec son conjoint en l'appelant ou en le textant;

Elle efface ses conversations sur ses réseaux sociaux et ses historiques de recherche internet;

Elle démontre des signes d'hypervigilance (ex: sursaute au moindre bruit, regarde son téléphone de façon compulsive, semble agitée ou très attentive à son environnement);

COMPORTEMENTS OBSERVÉS CHEZ

# SON CONJOINT

Son conjoint est presque toujours présents lors de nos activités, même lorsque ce n'était pas planifié;

Il monopolise la plupart des conversations;

Il semble avoir des idées arrêtées quant aux rôles stéréotypés des hommes et des femmes;

Il dit qu'il préfère que sa conjointe ne travaille pas et qu'elle reste à la maison;

Il abuse d'alcool ou de drogue;

Il offre à sa conjointe de faire toutes les courses pour lui éviter de sortir ou pour la protéger;

Il la coupe lorsqu'elle parle ou il dit, par exemple, que c'est pour "l'aider à mieux formuler son idée";

Il demande à sa conjointe de partager sa localisation en tout temps, par exemple pour savoir où elle se trouve en cas d'urgence;

Il passe des commentaires sur les dépenses de sa conjointe, son habillement, sa manière d'éduquer les enfants, etc.;

Il est jaloux / possessif;

Il vient la chercher et la déposer à chaque activité (même si elle a son propre véhicule);





Il peut nommer son dégoût pour les hommes violents;

Il fait fréquemment des promesses qu'il ne tient pas;

Il entretient de mauvaises relations avec son ex-conjointe ou passe des commentaires désobligeants à son égard;

Il semble avoir des opinions sexistes envers les femmes en général, fait des commentaires ou blagues misogynes;

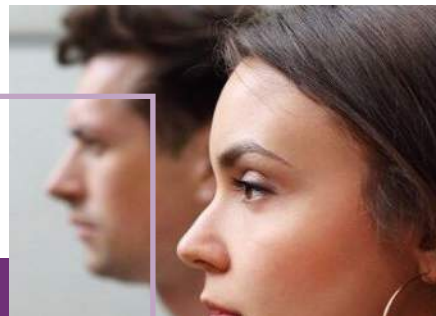
Il peut avoir un historique de violence conjugale et dire qu'il a été faussement accusé, ou qu'il s'est repenti;

Il peut sembler intimidant lorsqu'il est contrarié;

Il semble avoir des attentes exagérées envers sa conjointe quant aux tâches du quotidien;

Il fait preuve d'une générosité ou d'un dévouement presque exagéré, ce qui peut rendre mal à l'aise, ou rendre sa partenaire redevable;

Il semble avoir des doubles standards (ex: Elle peut sortir une fois de temps en temps alors que lui ne s'empêche pas de sortir à la moindre occasion);



# 3

## CONTRÔLE COERCITIF

### QUELQUES INDICATEURS DE DÉPISTAGE DU CONTRÔLE COERCITIF

*Tel que nous le mentionnions dans l'introduction, l'identification de la présence de contrôle coercitif dans une relation peut être l'élément clé qui permet à l'entourage de mieux comprendre la situation dans laquelle leur proche se retrouve. Voici quelques signes de sa présence.*



DANS LA RELATION

# AMOUREUSE

Est-il jaloux?

Est-ce qu'il crie?

Reçoit-elle des insultes de sa part?

Est-ce qu'il la menace (elle, enfants, proches, animaux de compagnie)?

Est-ce qu'il la menace d'appeler les autorités (services de protection de l'enfant, immigration, services sociaux en santé mentale, etc.)?

Est-ce qu'il endommage ses biens?

A-t-elle peur de le mettre en colère?

A-t-elle l'impression de marcher sur des œufs de peur de déclencher sa colère?

Lorsqu'il est insatisfait de son comportement, est-ce qu'il refuse de lui parler ou l'ignore-t-il pendant de longues périodes?

Est-ce qu'il lui reproche de s'occuper uniquement des enfants et jamais de lui?

Est-ce qu'il l'accuse d'avoir des amants?

Est-ce qu'il conduit dangereusement quand il est en colère contre elle?

Est-ce qu'il bloque l'accès aux portes durant leurs disputes?

Est-ce qu'il l'empêche de dormir durant leurs disputes?

Est-ce qu'il arrive qu'il lui fasse peur en se tenant debout, près d'elle?

Est-ce qu'il la menace avec des objets?

Est-ce qu'il s'en prend physiquement à elle puis lui demande comment elle s'est fait mal?

Est-ce qu'il l'empêche de se faire soigner dans la clinique ou l'hôpital?

DANS LEURS

# COMMUNICATIONS

S'il la texte ou l'appelle, et qu'elle ne lui répond pas, a-t-elle peur de sa réaction?

Est-ce qu'il la téléphone fréquemment au travail?

Est-ce que toutes nouvelles activités sur ses réseaux sociaux déclenchent un interrogatoire?

Est-ce qu'il entre dans son compte et interagit à sa place sur les médias sociaux?

Insiste-t-il pour avoir les mots de passe de ses réseaux sociaux?

Dans ses sorties, est-ce qu'il maintient constamment le contact avec elle et lui donne l'impression qu'elle doit lui répondre immédiatement?

Est-ce qu'il surveille ses médias sociaux?



DANS LEURS

# TÂCHES RESPECTIVES



Si les tâches à la maison ne sont pas faites, a-t-elle peur de sa réaction?

Est-ce que ses attentes quant à la tenue de maison sont si grandes que qu'elle n'a jamais le temps de faire autre chose?

A-t-elle de la difficulté à concilier le tout avec son travail ou le soin apporté aux enfants?

Est-ce qu'il l'incite à arrêter le travail ou l'école?

Est-ce qu'il fait toutes les courses pour éviter qu'elle ait à sortir?

A-t-elle perdu son travail ou son année scolaire à cause de lui?

DANS LA GESTION DE LEURS

# REVENUS

OU DES DOCUMENTS  
IMPORTANTES

Exige-t-il que ses revenus soient déposés dans son compte ou dans le compte conjoint?

Refuse-t-il qu'elle ait son propre compte ou exige-t-il d'avoir lui-même accès à son compte personnel?

Doit-elle rendre compte de tous les sous qu'elle dépense?

Est-ce qu'il se met en colère quand il est restreint dans ses propres dépenses?

Semble-t-il garder secrète leur situation financière?

Est-ce qu'il lui dit qu'elle n'a pas à se soucier des questions d'argent, qu'il gère tout?

Doit-t-elle lui demander de l'argent chaque fois qu'elle va faire les courses pour la famille?

Demande-t-il que les allocations familiales soient déposées dans son compte ou dans le compte conjoint?

Est-ce qu'il se met en colère si elle dépasse le budget?

A-t-elle accès à de l'argent si elle veut dépenser pour les enfants?

A-t-elle accès à de l'argent si elle veut dépenser pour elle-même?

A-t-elle eu à emprunter de l'argent à ses proches pour ses besoins ou ceux de son conjoint?

Est-ce qu'il lui demande d'emprunter de l'argent en son nom à la banque?

Est-ce qu'il lui vole de l'argent ou vend des biens qui lui appartiennent?



Garde-t-il en sa possession ses papiers d'identité/ papiers importants, ainsi que ceux des enfants?

Est-ce qu'il lui a volé ou retient en sa possession ses papiers d'identité ou autres papiers importants, ou ceux des enfants?



DANS SES

# ALLÉES ET VENUES

A-t-elle peur de sa réaction lorsqu'elle est en retard?  
Est-ce qu'il la fait sentir coupable quand elle sort sans lui?  
Est-ce qu'il l'accompagne dans toutes ses allées et venues?

Est-ce qu'il limite le temps de ses sorties?  
Est-ce qu'il limite la fréquence de ses sorties?  
Est-ce qu'il limite son droit de sortie?

Est-ce qu'il la suit via des applications de géolocalisation?  
Est-ce qu'il lui demande d'activer son GPS quand elle est sans lui?  
Est-ce qu'il l'oblige à emmener les enfants dans toutes ses sorties?

Est-ce qu'il la fait sentir coupable quand elle sort sans les enfants?  
Est-ce qu'il lui dit ne pas aimer qu'elle sorte sans lui puisqu'il s'inquiète?  
Quand elle revient, est-ce qu'il l'interroge sur tout ce qui s'est passé?

Est-ce qu'il se présente souvent à son travail pour voir si tout va bien?  
Est-ce qu'il réagit fortement lorsqu'elle sort plus longtemps qu'il le désirerait?

Est-ce qu'il va la porter et la chercher, par exemple au travail, pour éviter que ses collègues se "fassent des idées"?



DANS SES

# RELATIONS

AVEC SON  
ENTOURAGE

A-t-elle perdu le contact avec des proches due à sa relation avec lui?

Est-ce qu'il la fait sentir coupable quand elle voit des proches sans lui?

Est-ce qu'il parle à ses proches à sa place?

Est-ce qu'il appelle fréquemment ses proches, ses patrons ou ses collègues pour leur demander des nouvelles d'elle?

Est-ce qu'il appelle ses proches pour vérifier qu'elle est bien avec eux?

Est-ce qu'il l'accuse d'être lesbienne quand elle passe du temps avec ses amies?

Est-ce qu'il l'accuse de flirter avec n'importe quel homme de son entourage?

Est-ce qu'il demande aux enfants de la surveiller?

Est-ce qu'il essaie de séduire les femmes de son entourage?

DANS SON

# APPARENCE

Est-ce qu'il choisit ses vêtements parce qu'il veut qu'elle soit irréprochable?

Est-ce qu'il l'oblige à changer de vêtement parce qu'il les trouve trop provocants?

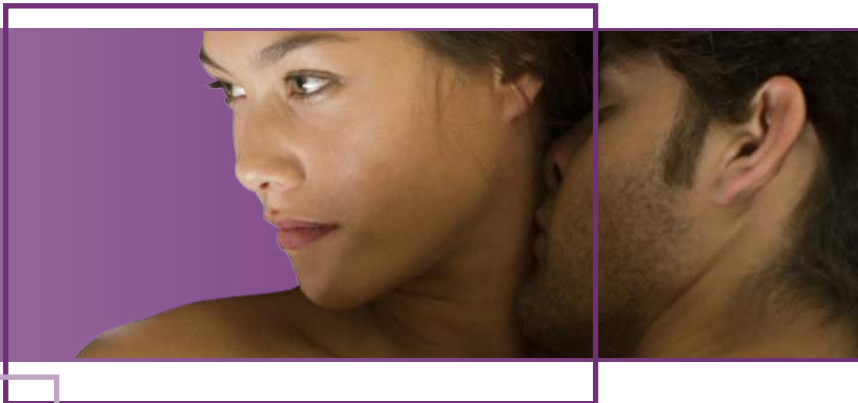
Est-ce qu'il la force à porter des vêtements sexy ou qui la gêne?

Est-ce qu'il exige d'elle des standards esthétiques inatteignables ou la compare-t-il à d'autres femmes?



DANS LEURS RELATIONS

# SEXUELLES



Est-ce qu'il insiste pour faire des actes sexuels qui la mettent mal à l'aise?

Est-ce qu'il fait des blagues sexuelles qui la diminuent devant les enfants ou d'autres personnes?

Est-ce qu'il l'insulte ou la critique relativement à ses attributs ou à des actes sexuels?

Est-ce qu'il insiste pour qu'elle lui envoie des photos ou des vidéos qui la mettent mal à l'aise?

Est-ce qu'il partage ses photos ou vidéos intimes sans son consentement?

Est-ce qu'il fait des commentaires sexuels par rapport à elle sur les médias sociaux?

Si elle refuse d'agir conformément à ses désirs sexuels, est-ce qu'il l'insulte, le menace ou l'ignore?

Est-ce qu'il insiste pour faire des actes sexuels devant ou avec d'autres personnes?



# 4

## ***COMMENT L'AIDER***

MAINTENANT QUE VOUS AVEZ IDENTIFIÉ QUE  
VOTRE PROCHE EST VICTIME OU QU'ELLE A

# SUGGESTIONS DE CHOSES À NE PAS FAIRE

*Il n'est pas facile pour une femme victime de violence conjugale de se confier. Plusieurs raisons sont à l'origine de ce mécanisme de protection: la honte ou la peur d'être jugée, la peur et les menaces de son conjoint, l'espoir d'une amélioration, l'acceptation de sa condition, la peur des représailles pour elle et les enfants, etc.*

Éviter de l'écouter en lui disant que ce n'est pas des choses qui vous concerne;

Lui dire de faire plus d'efforts pour améliorer la situation;

Juger sa prise de décision et le fait qu'elle soit restée dans la relation;

Lui dicter quoi faire et quand partir;

Lui proposer de parler à son conjoint pour arranger les choses;

Lui dire de rester avec son conjoint pour le bien des enfants;

Remettre sa parole en question et lui montrer que vous doutez de ce qu'elle vous dit;

Mesurer son succès par le fait qu'elle quitte ou non son partenaire;

Lui imposer des solutions en lui disant que c'est ce que vous feriez à sa place;

Lui parler sur un ton condescendant ou supérieur, qui confirmerait ce que son partenaire lui dit depuis des années - qu'elle est inférieure aux autres;

Menacer de ne plus la supporter lorsqu'elle prend des décisions que vous n'approuvez pas;



*Il faut beaucoup de courage à une victime pour se confier sur sa condition et elle le fait pour la plupart du temps à une personne en qui elle a confiance. C'est un cri à l'aide qui doit être pris au sérieux. Il est donc important d'être préparé pour accueillir ce qu'elle a à nous confier. Ainsi, le proche pourra éviter que la femme victime se referme d'avantage sur elle-même et tombe entièrement sous l'emprise de son conjoint violent. Il est essentiel de démontrer à la femme qu'elle n'est pas responsable de la violence vécue. Voici quelques pistes de réflexion à garder en tête en tout temps:*

Les violences ne sont pas une perte de contrôle, mais une prise de contrôle;

Voir avec elle des scénarios de protection si nécessaire;

En tout temps, respectez ses choix et donnez-lui du temps pour prendre ses décisions.

Lui dire qu'elle n'est pas seule dans cette situation, que vous pouvez l'aider, qu'il y a des ressources qui peuvent l'aider et où elle sera en sécurité avec ses enfants;

Elle n'est pas responsable de la violence et elle n'est pas à blâmer;

Les excuses et les promesses ne font pas cesser la violence;

Que l'ambivalence fait partie du processus de toutes les victimes;

Lui remettre le numéro du Refuge en lui disant qu'elle peut téléphoner 24h/7jrs et ce, en toute confidentialité;  
514-620-4845

SUGGESTIONS DE CHOSES

# À LUI NOMMER



# 5

## COMMENT AIDER UN ENFANT

### QUOI FAIRE SI UN ENFANT SE CONFIE SUR LA VIOLENCE CONJUGALE OU LES CONFLITS À LA

*Il est possible que vous soyez informés d'une situation de violence conjugale par les confidences d'un enfant victime. Voici maintenant quelques suggestions de choses que vous pouvez aller explorer avec lui.*

*Prenez note que l'on utilise le mot violence si l'enfant peut déjà nommer la violence. Sinon il est préférable d'utiliser un terme doux pour ne pas alerter l'enfant aux dynamiques malsaines dont il n'a peut-être pas encore pris conscience.*

## EXEMPLE DE QUESTIONS AFIN D'EXPLORER LE VÉCU DE L'ENFANT

Toutes les familles se querellent et ont des divergences d'opinion. Que se passe-t-il dans la tienne lorsque ta mère et ton père (ton beau-père, l'ami de ta mère) ne sont pas d'accord? En viennent-ils parfois aux hurlements ou aux coups? Qu'as-tu éprouvé lorsque cela s'est produit?

T'arrive-t-il de craindre que ta mère soit blessée? Te souviens-tu d'un cas où cela s'est produit? Qu'est-il arrivé cette fois-là (la dernière fois que cela s'est produit)? Quelle a été la pire querelle dont tu as été témoin?

T'arrive-t-il d'être frappé ou blessé chez toi? Te sens-tu menacé? D'autres choses graves t'arrivent-elles?

Que fais-tu lorsque la violence (ou le conflit) éclate? As-tu déjà appelé la police ou tenté d'intervenir? As-tu déjà été blessé?

La police est-elle déjà intervenue? As-tu déjà essayé d'obtenir de l'aide? Quels moyens as-tu utilisé?

Y a-t-il des endroits sûrs où tu peux essayer de te réfugier lorsque tu crains qu'il y ait des conflits ou que tu as peur pour ta sécurité?

Parlons de la manière d'assurer ta sécurité la prochaine fois que cela se produira.

Est-ce qu'on t'a demandé de garder ce qui se passe à la maison secret? D'autres personnes savent-elles ce qui se passe? Serais-tu d'accord pour que j'en parle à ta mère?



# 6

## SCÉNARIOS DE PROTECTION

### EXEMPLE DE STRATÉGIES POUR PROTÉGER LES VICTIMES

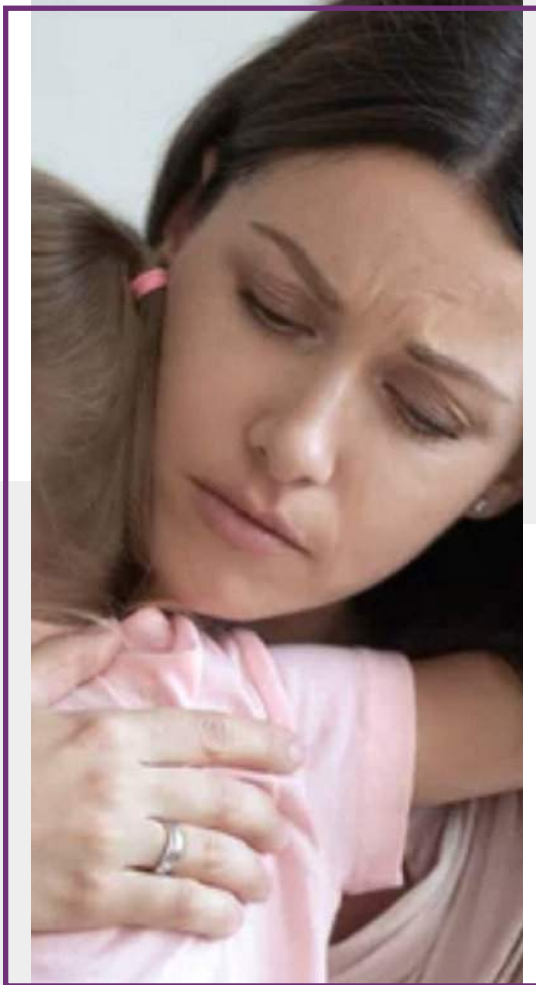
*Sources : Les enfants exposés à la violence conjugale et familiale : Guide à l'intention des éducateurs et des intervenants en santé et en services sociaux préparé par Marlies Sudermann et Peter Jaffe pour l'Unité de la prévention de la violence familiale, Santé Canada.*

Essayez de parler à la mère de l'enfant, mais de manière à ne pas la mettre en danger.

Essayez de prendre contact avec elle au moment où l'agresseur n'est pas présent.

Si l'enfant a été victime de violence physique ou sexuelle, contactez immédiatement les services sociaux de protection à l'enfance.

Si la situation ne s'améliore pas et si l'enfant manifeste des conséquences de la violence ou des signes de trauma, encouragez la mère à prendre elle-même contact avec la protection de la jeunesse. Si l'enfant a subi un préjudice affectif grave, vous pouvez prendre vous-même contact avec cet organisme. Si vous n'êtes pas certains que vous devriez le signaler, vous pouvez le faire de façon anonyme sans mentionner le nom de l'enfant jusqu'à ce que l'on vous dise si le cas doit être signalé.



Renseignez la mère sur les ressources communautaires : SOS Violence conjugale et lignes d'écoute, maison d'hébergement pour les femmes et enfants victimes, services externes pour rencontrer une intervenante spécialisée en violence conjugale, police

Planifiez les mesures de sécurité avec la mère, ou aiguillez-la vers un autre organisme qui pourra l'aider à le faire

S'il semble que la mère ou l'enfant court un danger imminent (p. ex., menaces de mort, tentatives de l'homme pour pénétrer dans le logement, menaces d'enlèvement des enfants), vous devriez encourager la femme à prendre immédiatement contact avec la police. Si elle refuse de le faire, vous devriez prendre vous-même l'initiative. En cas d'harcèlement, criminel ou non, la femme devrait également être encouragée à prendre contact avec la police.

# 7

## *PRÉPARER SON DÉPART*

DES RESSOURCES QUI AIDENT LES  
FEMMES VICTIMES DE VIOLENCE

*Si votre proche souhaite parler, se confier, ou se faire conseiller,  
voici des ressources que vous pouvez référer*



## LES LIGNES DE CRISE ET LES COURRIELS



Elles sont confidentielles (peuvent aussi être anonyme), gratuites, sécuritaires et elles peuvent offrir du support et des conseils, sans jugement, spécialisés en violence conjugale et ce 24 heures sur 24. Si la ligne est occupée, les intervenantes peuvent retourner l'appel lorsqu'il n'y a pas de risque pour la sécurité des victimes. Il est également possible de communiquer par courriel avec une intervenante si cela est plus sécuritaire

## LES SERVICES EXTERNES SANS HÉBERGEMENT



Ces suivis offrent des rencontres individuelles et de groupe pour les femmes, les mères et leurs enfants. Les services externes offrent la possibilité d'être accompagné sans hébergement et de bénéficier de conseils et d'un suivi avec une intervenante. Ces services offrent également des accompagnements juridiques aux femmes victimes de violence conjugale afin d'appuyer les femmes dans les différentes étapes de leurs démarches judiciaires.

LES SERVICES

# D'HÉBERGEMENT

*Si votre proche a besoin d'un lieu pour se poser, se ressourcer seule ou avec ses enfants et ce, en toute sécurité, plusieurs services s'offrent à elle.*

1

## REFUGE



MILIEU DE VIE SÉCURITAIRE, CHALEUREUX ET À COURT TERME:

- Aide aux démarches sociales et juridiques (obtenir un revenu/allocations, récupération des effets personnels, séparation, garde légale, etc)
- Accompagnement/suivi
- Élaboration scénario de protection
- Intervention prenant en compte les besoins des enfants
- Suivi post-hébergement.

2

## DEUXIÈME ÉTAPE



SUITE À UN HÉBERGEMENT D'UN MINIMUM D'UN MOIS EN MAISON D'HÉBERGEMENT:

- logements à moyen terme.
- Suivi post-hébergement
- Suivis individuel et de groupe
- Intervention spécialisée pour les enfants
- Soutien dans l'élaboration des scénarios post hébergement
- Soutien aux proches des victimes et aux professionnels travaillent avec les victimes
- Formations spécifiques sur demande aux entreprises et institutions académiques (Également offert dans certains refuges et accompagnement personnalisé.

3

## ACCOMPAGNEMENT



ACCOMPAGNEMENT/SUIVI SOCIO-JURIDIQUE:

- Information
- Conseils
- Suivi dans les démarches juridiques
- Accompagnement à la cour

*NB : Il faut noter que les services offerts varient d'une maison d'hébergement à une autre. Par ailleurs Il est plus sécuritaire d'aller dans un refuge qui se trouve dans un autre secteur que le domicile de la victime de violence conjugale ou celle de son conjoint.*

# AVANT DE LE QUITTER

Voici quelques astuces que vous pouvez proposer à votre proche de mettre en place.

## PLACER EN SÉCURITÉ, HORS DE LA MAISON LES DOCUMENTS IMPORTANTS

Les certificats de naissance, celui de la femme et ceux de ses enfants;

Le contrat de mariage;

Les passeports et documents d'immigration;

Les polices d'assurance-vie et placements;

Les objets de valeurs et les reçus de vos biens propres;

Les bulletins scolaires et les diplômes;

## GARDER DANS SON SAC À MAIN, EN TOUT TEMPS

Ses cartes de crédit et de l'argent comptant (au moins assez d'argent pour pouvoir prendre un taxi);

Son permis de conduire

Les livrets de santé et de vaccination (le sien et ceux de ses enfants);

Sa carte d'assurance sociale (et ceux des enfants);

Ses cartes d'assurance maladie et d'hôpital, ainsi que celles de ses enfants;

Ses clés de maison

Les clés des coffrets de sûreté, s'il y a lieu;

Le numéro de téléphone du refuge, placé dans son portefeuille;

## AUTRES MESURES À CONSIDÉRER

Établir une liste des numéros de téléphone importants et la garder dans un endroit pour la trouver facilement et l'emporter en cas de besoin;

Demandez à une voisine d'appeler la police lorsqu'elle est témoin d'un début d'épisode violent;

Expliquer la situation aux enfants et leur apprendre ce qu'il faut faire lorsque la violence commence (ex: aller chez un voisin et appeler la police);

# SCÉNARIO DE SÉCURITÉ

## EXEMPLE #1

AVEC UNE FEMME VICTIME DE VIOLENCE:

Vous pouvez vous entendre avec une femme victime de violence conjugale sur



qui vous donnera des indications sur le danger qu'elle encoure

*Par exemple si elle vous texte ce mot dans une phrase, ou qu'elle vous téléphone et le nomme, vous saurez qu'il faut appeler immédiatement la police ("Je ne pourrai pas venir prendre un café finalement.")*

## EXEMPLE # 2

AVEC UN ENFANT VICTIME DE VIOLENCE:



Réfléchir avec lui sur un endroit sécuritaire où il peut s'abriter ou se réfugier;

Lui demander de se confier à un adulte en qui il a confiance

Avoir en permanence son numéro de téléphone ou pratiquer avec lui pour qu'il le retienne par cœur en cas d'urgence;

Lui apprendre à appeler les urgences

*Pratiquer avec lui ce qu'il faut dire. ("Je m'appelle X, j'ai besoin d'aide, quelqu'un est en train de faire du mal à ma mère. Mon adresse est : X Mon numéro de téléphone est X. ")*

# MISES EN SITUATION

En matière de violence conjugale, les démarches peuvent différer d'une situation à une autre. Cependant nous avons imaginé certains cas que nous croyons les plus fréquents et nous vous proposons des pistes de solution quant à la manière de procéder pour soutenir la femme victime de violence conjugale.

## 1

Une proche est victime de violence conjugale et craint pour sa sécurité, que puis-je faire?

Lorsque la question de sécurité ne se pose pas dans l'immédiat, il est fortement suggéré de contacter une ligne de crise pour se renseigner sur ses droits et ses options avant d'agir. Une intervenante pourra alors mieux évaluer le risque encouru et vous conseiller sur la meilleure façon de préserver la sécurité d'une victime de violence conjugale et préparer avec elle quelques scénarios. Elle pourra également vous référer à une maison d'hébergement pour un hébergement temporaire (habituellement quelques mois au maximum).

Lorsqu'une victime craint pour sa sécurité, il est possible de faire une plainte policière. La plainte peut être faite au moment des événements ou après ceux-ci. L'avantage de faire une telle démarche, est que si cette plainte est retenue et l'accusé arrêté, il aura alors des conditions à respecter envers la victime de violence conjugale. Par exemple, de ne pas habiter sous le même toit que la victime ou l'interdiction de communiquer avec elle. Si vous le souhaitez, vous pouvez accompagner votre proche à la police pour cette procédure.

## 2

Une de mes amies, qui est mère de famille, est victime de violence conjugale. Elle aimerait quitter le domicile avec ses enfants. Que faire?

Contactez une ligne de crise afin de se faire conseiller sur comment bien planifier son départ, préserver sa sécurité, celle de ses enfants et/ou évaluer les possibilités d'hébergement temporaire dans un refuge.

Une fois en sécurité dans un hébergement, la victime de VC pourra être assistée dans ses démarches juridiques par un avocat afin d'établir la garde légale de ses enfants. Ce n'est pas parce que la victime est celle qui a quitté la demeure familiale avec les enfants qu'elle n'aura plus le droit d'y résider. Dépendant de sa situation et avec l'aide d'un avocat, elle pourrait éventuellement réintégrer la demeure familiale à l'exclusion de Monsieur si elle s'y sent en sécurité.

## MISES EN SITUATION

**3** Le conjoint violent contrôle tous les revenus de la famille. La victime n'a pas d'argent de côté, mais souhaite le quitter, comment le faire?

Lorsqu'une femme intègre un refuge, ses enfants et elle sont hébergés et nourris sans frais, à une adresse confidentielle. Le fait de bénéficier de ces services pourra aider la femme à vivre moins de stress quant à ses besoins financiers. Par la suite, elle pourra se concentrer sur ses procédures administratives et sur la reprise en main de ses finances personnelles. Les intervenantes sur place pourront la soutenir.

Une fois hébergée, les intervenantes l'aideront dans ses démarches juridiques. Des recours pourront être possibles pour que la victime puisse obtenir suffisamment de ressources financières pour subvenir à ses besoins.

Sur le plan juridique, sa situation matrimoniale pourrait lui permettre d'obtenir certaines formes de soutien économique, comme une pension alimentaire, un partage des biens ou un dédommagement. Pendant et après l'hébergement, les intervenantes accompagneront la femme victime de violence conjugale dans la reprise du pouvoir sur sa vie et étudieront avec elle les possibilités de retrouver une certaine autonomie financière selon sa situation.

**4** Une de mes proches est victime de violence conjugale et est actuellement parrainée par son conjoint et en attente d'un statut d'immigration permanent au Canada. Peut-elle quitter son conjoint violent sans que cela n'affecte sa demande?

Oui, la loi prévoit ce genre de situation et le fait de quitter son conjoint violent n'affectera pas la demande en matière d'immigration.

Des nouvelles mesures accélérées sont même actuellement mises en place afin de faciliter l'obtention de certains statuts et de permis sans frais pour ce type de situation.



Refuge pour les femmes  
de l'Ouest de l'Île

Ligne de crise: 24h sur  
24, 7 jours sur 7.

514-620-4845

## RESSOURCES



### SOS violence conjugale 1-800-363-9010

Service téléphonique de référence vers les maisons d'hébergement. L'intervenante pourra vous référer à une maison dans votre quartier ou ayant des disponibilités d'hébergement et de services externes.

### Educaloi <https://www.educaloι.qc.ca/>

Service d'information au public sur la loi, sur ses droits et ses obligations d'une façon claire et efficace (séparation et divorce, crimes et contraventions, santé, testaments, etc)

### La boussole juridique <http://boussolejuridique.ca/>

Outil de recherche de ressources juridiques gratuites ou à faibles coûts permettant aux citoyens et aux intervenants qui les accompagnent de s'orienter.

### Centre de justice de proximité 514-227-3782

Services gratuits et confidentiels d'information juridique permettant au citoyen de comprendre les diverses réalités juridiques et les différentes ressources juridiques disponibles, et d'obtenir l'aide d'un avocat pour remplir différents formulaires de nature juridique

### Clinique des solutions justes 514-844-9128, poste 204

Ligne téléphonique offrant de l'information juridique au niveau du droit de l'immigration

### Inform'elle 450-443-8221 / Centre de ressources familiales du Québec 514-593-6997

Lignes téléphoniques offrant de l'information juridique au niveau du droit familial

Clinique juridique du Y des femmes  
514-866-9941, poste 293

Clinique juridique de Centre des femmes  
514-842-4780

Clinique juridique du Mile-end  
514-507-3054

Concertation femmes  
514-336-3733

Cliniques juridiques

### Trousse Media sur la violence <https://www.inspq.qc.ca/violence-conjugale/cadre-legal/code-criminel>

Informations juridiques sur les infractions criminelles en contexte de violence conjugale et sur le soutien offert aux victimes



Ligne de crise: 24h sur 24, 7 jours sur 7  
514-620-4845

Refuge pour les femmes de l'Ouest de l'Île  
[www.wiws.ca](http://www.wiws.ca)